

ARRETE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HÉRAULT

ARRETE N° 2023-A-107 PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL – SESSION 2020

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux ;

VU l'arrêté n°2020-A-004 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial en date du 31 janvier 2020 ;

VU l'arrêté n°2020-A-020 modifiant l'arrêté portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial session 2020 ;

VU l'arrêté n°2020-A-082 modifiant l'arrêté portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial session 2020, spécialités Administration générale, animation et gestion du secteur sanitaire et social ;

VU l'arrêté n° 2021-A-080 fixant la composition du jury d'attaché territorial, session 2020 ;

VU l'arrêté n° 2021-A-081 fixant la composition de la liste des correcteurs et/ou examinateurs associés du concours d'attache territorial – session 2020 ;

VU l'arrêté n° 2021-A-117 complétant la liste des correcteurs et/ou examinateurs associés du concours d'attache territorial – session 2020 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité en date du 04 octobre 2021 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admission en date du 29 novembre 2021 ;

VU l'arrêté n° 2021-A-136 fixant la liste d'aptitude du concours d'attache territorial – session 2020 ;

CONSIDERANT les demandes des intéressés ayant fait part de leur intention d'être maintenu pour une troisième année sur liste d'aptitude ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial, session 2020, est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **32 lauréats**.

Article 2 :

La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **1^{er} janvier 2024**.

Article 3 :

Chaque lauréat est informé individuellement de sa réinscription sur la liste d'aptitude

Article 4 :

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 04.01./2024 et de sa publication le 04.01./2024,

A Montpellier, le 04.01./2024,



Philippe VIDAL

Fait à Montpellier, le 22/...12/2023

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL